



TRAVAUX PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE EN PLACE

Par jeffou13

Bonjour à tous,

Et d'abord merci à ceux qui prendront le temps de me répondre.

J'ai une Locataire, en place dans mon logement et j'ai besoin de faire des travaux car mon DPE étant vierge lors de l'achat. Il se peut qu'aujourd'hui il tombe en G ou en F.

Je vais donc faire un courrier pour expliquer à ma locataire que j'ai besoin de faire des travaux, sauf que la loi dit que pour le dédommagement le propriétaire doit lui baisser le loyer. Or je ne peux pas me le permettre.

D'où ma question, est-il possible que je fasse un courrier à la locataire, en lui expliquant que j'ai beaucoup de travaux à faire et que du au dérangement, je lui propose de l'aider à la reloger en lui payant les honoraires d'agence ou autre, car il est évident que je mettrai moins de temps à faire des travaux dans un logement vide que si ma locataire est en place.

Est-ce que légalement j'ai le droit ?

Par Isadore

Bonjour,

Légalement, vous pouvez proposer ce que vous voulez. La locataire est libre d'accepter ou non.

Vous pouvez en effet imposer ce type de travaux (rénovation énergétique), mais selon leur durée et leur nature le locataire a droit à une baisse de loyer (ce qui est normal puisqu'il paye pour avoir la jouissance paisible de son logement, pas d'un chantier).

Vous êtes tous deux libres de vous entendre à l'amiable.

Vous voyez cela comment ? Vous voulez obtenir le congé de la locataire, ou simplement qu'elle quitte les lieux le temps des travaux pour ensuite revenir dans le logement ?

Par jeffou13

Bonjour merci de votre retour, en vue de la quantité des travaux que j'aurais à faire, il serait préférable pour la Locataire, et moi qu'elle quitte le logement car sinon je serai effectivement trop dérangé et les travaux prendront trop de temps.

Merci de votre réponse je vais trouver un arrangement avec elle.